



TENU DE TRAVAIL JAMAIS DONNE

Par **celia6213**, le **16/01/2015** à **16:50**

bonjour rnje suis technicienne de surface dans une entreprise qui fait bardage couverture ect...
je voudrais savoir si le patron est obligé de me donner des vêtements de travail pour mon
métier ? car je suis la seule technicienne de surface dans l'entreprise MERCI

Par **moisse**, le **16/01/2015** à **17:25**

Bonsoir,rnIl est difficile de vous répondre entre les moyens de protection individuel et les
tenues de travail.rnVous devez consulter votre convention collective soit au tableau
d'affichage, soit en ligne en vous référant au numéro ou au nom porté sur votre bulletin de
salaire/contrat de travail.rnPar ailleurs vous ne précisez pas si le reste du personnel est doté
de vêtements de travail avec port obligatoire et usage d'un vestiaire.

Par **celia6213**, le **03/02/2015** à **16:10**

bonjour rnle reste du personnel on bien leur tenu chaussures blouson ect.. il y a que moi qui n
as pas de tenu . rnEt pour la convention collective il n y a rien d afficher a mon entreprise et en
ligne comme vous le marquer je ne voie pas sur quel site je pourrais voir sarnmerci de vos
réponses

Par **moisse**, le **03/02/2015** à **18:46**

Bonsoir,
Sur votre fiche de paie pour le libellé et ici pour le texte complet.
<http://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do>